

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 91317	QUANTOFIX Chlore	Page: 1/9
Date d'impression: 11.02.2019	Date de révision: 02.01.2019	

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

REF 91317
 Nom commercial QUANTOFIX Chlore

Numéro(s) d'enregistrement REACH : voir la rubrique 3.1 / 3.2 ou
 Numéro d'enregistrement pour cette substance(s) n'existe pas, puisque le tonnage annuel ne nécessite pas d'inscription ou la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement.

- 1 x 7 g Chlore-1
- 1 x 25 mL Chlore-2
- 1 x 100 languettes de test

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Produit pour l'analyse.

Assignment à des scénarios d'exposition selon REACH, RIP 3.2 Codes: SU 0-2, PC 21, PROC 15, AC 0
 Le scénario d'exposition est intégrée dans les sections 1-16.

Si le marquage CE: Produit pour des applications de diagnostic in vitro (IVD) ou des accessoires pour des applications médicales.

Utilisations déconseillées

Aucune donnée disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
 MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG
 Neumann-Neander-Str. 6-8, 52355 Düren, Allemagne
 Tél. +49 2421 969 0 E-mail: sds@mn-net.com (msds@mn-net.com)

Importateur France
 MACHEREY-NAGEL EURL
 1, rue Gutenberg, F-67722 Hoerd, Tél. 0388 68 22 68 E-mail: sales-fr@mn-net.com

Importateur Suisse
 MACHEREY-NAGEL AG
 Hirsackerstr. 7, CH-4702 Oensingen, Tél. 062 388 55 00 E-mail: sales-ch@mn-net.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

FRANCE : INERIS/ORFILA, tél. +33 (0)1 45 42 59 59
 SUISSE : Centre Suisse d'Information Toxicologique (STIZ), 8032 Zürich, tél. depuis la Suisse 145/ international +41 44 251 51 51
 ALLEMAGNE : Centre national d'informations toxicologiques (GGIZ), 99089 Erfurt, tél. +49 361 730 730

S'il arrivait qu'un bloc de texte ne soit pas disponible en français, il sera formulé en anglais.

Les versions actualisées de nos fiches de données de sécurité (22 langues) sont à votre disposition sur Internet : <http://www.mn-net.com/SDS>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.0 Classification du produit



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement ATTENTION (WARNING)

Mention de danger Classes/catégories de danger

EUH031	031 n'est pas défini
H226	Liq. inflamm. 3
H302	Tox. aiguë 4 ingest.
H312	Tox. aiguë cut. 4
H332	Tox. aiguë inh. 4

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 91317

QUANTOFIX Chlore

Page: 2/9

Date d'impression: 11.02.2019

Date de révision: 02.01.2019

2.1 Classification de la substance ou du mélange

7 g Chlore-1

Mention d'avertissement - Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses

Aucune classe de danger

25 mL Chlore-2



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement ATTENTION (WARNING)

Mention de danger	Classes/catégories de danger
EUH031	031 n'est pas défini
H226	Liq. inflamm. 3
H302	Tox. aiguë 4 ingest.
H312	Tox. aiguë cut. 4
H332	Tox. aiguë inh. 4

100 languettes de test

Mention d'avertissement - Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses

Aucune classe de danger

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » (CLP/GHS), il y a seulement le symbole(s) et l'identificateur(s) de produit qui doivent figurer sur les emballages intérieurs (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.1.2).

Les substances ou mélanges appartenant aux catégories de dangers les moins graves et dotés de la mention d'avertissement **ATTENTION** ainsi que les substances et mélanges facilement inflammables **ne requièrent pas** de marquage avec les phrases H et P dans une quantité **jusqu'à 125 mL** (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2).

7 g Chlore-1

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
Mention d'avertissement: -

25 mL Chlore-2



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement: ATTENTION (WARNING)

100 languettes de test

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
Mention d'avertissement: -

2.3 Autres dangers

Effets nocifs physico-chimiques éventuels
Propriétés inflammables. ---

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 91317

QUANTOFIX Chlore

Page: 3/9

Date d'impression: 11.02.2019

Date de révision: 02.01.2019

Effets nocifs éventuels sur les personnes et symptômes éventuels

Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas d'ingestion, d'inhalation de vapeurs, . ---

Effets nocifs éventuels sur l'environnement

Autres dangers

Contient un réactif avec odeur piquante. ---

RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

3.1 Substances ou 3.2 Mélanges

7 g Chlore-1

Substance : *phosphates (sels tampons)* N° CAS : -
 Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
 Formule : $K/Na_{1-3}H_{2-0}PO_4$
 Concentration : 75 - <100 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

25 mL Chlore-2

Substance : *pyridine* N° CAS : 110-86-1
 Classification : H225, Flam. Liq. 2, H302, Acute Tox. 4 oral, H312, Acute Tox. 4 derm., H332, Acute Tox. 4 inh.
 Formule : C_5H_5N
 N° d'enregist.REACH : 01-2119493105-40-xxxx
 N° CE : 203-809-9 N° Id : 613-002-00-7
 Concentration : 32 - <44 %
 selon GHS : H226, Flam. Liq. 3, H332, Acute Tox. 4 inh.

Substance : *cyanure de potassium* N° CAS : 151-50-8
 Classification : H300, Acute Tox. 2 oral, H310, Acute Tox. 2 derm., H330, Acute Tox. 2 inh., H410, Aquatic Chronic 1, EUH032, not defined
 Formule : KCN
 N° d'enregist.REACH : 01-2119486407-29-xxxx
 N° CE : 205-792-3 N° Id : 006-007-00-5
 Concentration : 0,1 - <1 % Facteur de corrélation: x 0.40 (= %CN⁻)
 La classification se réfère au pourcentage en poids du métal (conformément à l'annexe VI du règlement CLP 2008/1272/CE, 1.1.3.2 Note 1)
 selon GHS : H302, Acute Tox. 4 oral, H312, Acute Tox. 4 derm., H332, Acute Tox. 4 inh., EUH031, 031 not defined

100 languettes de test

Substance : *cellulose* N° CAS : 9004-34-6
 Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
 Formule : $(C_6H_{10}O_5)_n$
 N° d'enregist.REACH : exempt, Annex IV
 N° CE : 232-674-9
 Concentration : 1 - <10 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance : *substances/mélange < 1%* N° CAS : -
 Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
 Concentration : 0,1 - <1 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance : *PVC foli (CAS 9002-86-2)* N° CAS : -
 Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
 Concentration : 95 - <100 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

3.3 Indications complémentaires

Lorsqu'ils ne sont pas répertoriés, des mélanges ajoutés avec de l'eau [N° CAS 7732-18-5] à 100%.

Libellé des phrases H et P : voir rubrique 16.1

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 91317

QUANTOFIX Chlore

Page: 4/9

Date d'impression: 11.02.2019

Date de révision: 02.01.2019

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Transporter le blessé à l'air frais, hors de la zone de danger. Le garder au calme, limiter la déperdition de chaleur. Demander une assistance médicale.

4.1.1 Après contact avec la peau

Dépoussiérer avec un chiffon humide. Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau ou les muqueuses à l'eau courante. Si possible, utiliser du savon.

4.1.2 Après contact avec les yeux

Frotter l'œil pour le faire pleurer et ainsi évacuer la poussière avec les larmes qui le lavent naturellement ou : Rincer avec de l'eau courante, un flacon lave-œil ou une douchette en maintenant bien écartées les paupières de l'œil affecté tout en protégeant l'œil non atteint.

4.1.3 Après inhalation

Après l'inhalation de brouillards ou de vapeurs, faire respirer de l'air frais ; libérer les voies respiratoires. En cas d'inhalation de poussières, faire respirer de l'air frais.

4.1.4 Après ingestion

Après une ingestion, faire immédiatement boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre recommandation. ---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser des extincteurs appropriés à la classe d'incendie de l'environnement, ou, le cas échéant, une couverture anti-feu. Tous les moyens d'extinction tels la MOUSSE, l'EAU PULVÉRISÉE, la POUDRE CHIMIQUE SÈCHE, la NEIGE CARBONIQUE, peuvent être utilisés.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

ATTENTION : inflammable (voir le système général harmonisé GHS). Peut former des mélanges vapeur-air explosifs. Formation de mélanges vapeur-air irritants ou nocifs pour la santé. ---

5.3 Conseils aux pompiers

Le produit ne requiert aucun équipement de protection. Les emballages brûlent comme du papier ou du plastique.

5.4 Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Le personnel doit être initié périodiquement aux dangers et mesures de protection .

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

pas nécessaire

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Immédiatement absorber le liquide écoulé avec un agglomérant universel. Recueillir les petites quantités, les diluer dans de l'eau et les jeter à l'égout.

6.4 Référence à d'autres sections

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conformément au mode d'emploi ci-joint.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Un stockage en toute sécurité est garanti dans l'emballage original de MACHEREY-NAGEL.

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 91317	QUANTOFIX Chlore	Page: 5/9
Date d'impression: 11.02.2019	Date de révision: 02.01.2019	

Classe de stockage (VCI) : 3
 Classe de pollution des eaux (DE) : 3

7.2.1 Exigences relatives aux entrepôts et récipients
 Pour le stockage et le rangement, garder l'emballage original hermétiquement fermé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
 Produit pour l'analyse.
 Si le marquage CE: Produit pour des applications de diagnostic in vitro (IVD) ou des accessoires pour des applications médicales.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

- 7 g Chlore-1**
 Substance : *phosphates (sels tampons)* CAS No. : -
- 25 mL Chlore-2**
 Substance : *pyridine* CAS No. : 110-86-1
 PNEC(eau douce) : 300 µg/L
PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée
 Valeur CE : [TWA] 5 ppm / 15 mg/m³
[TWA] une période de 8 heures en moyenne pondérée dans le temps, [STEL] Limite d'exposition à court terme rapportée à une période de 15 minutes
 Limites d'exposition (VME) : 5 ppm / 15 mg/m³
 Limites d'exposition (VLCT ou VLE) : 10 ppm / 30 mg/m³
 TRGS 900 (DE) : [8h] 5 ppm / 15 mg/m³
E/e respirable
 Facteur d'exposition à court-terme : 2 (II)
résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus
 SUVA(CH) MCT valeur : 5 ppm / 15 mg/m³
 listed in TRGS (DE) : 900, 905
- Substance : *cyanure de potassium* CAS No. : 151-50-8
 Valeur CE : CN: [TWA] 1 / [STEL] 5 mg/m³
[TWA] une période de 8 heures en moyenne pondérée dans le temps, [STEL] Limite d'exposition à court terme rapportée à une période de 15 minutes
 Limites d'exposition (VME) : 5_{CN} mg/m³
 TRGS 900 (DE) : [CN 8h] 1 / [15min] 5 mg/m³
E/e respirable
 Facteur d'exposition à court-terme : (4), H
résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus
 SUVA(CH) MCT valeur : 5_{CN} e mg/m³
 listed in TRGS (DE) : 900, 905
- 100 languettes de test**
 Substance : *cellulose* CAS No. : 9004-34-6
 Limites d'exposition (VME) : 10 mg/m³
 TRGS 900 (DE) : Staub 1.25 A / 4 E mg/m³
E/e respirable
 SUVA(CH) MCT valeur : 3 a ppm
 TRGS 901 (DE) : Nr. 96
 listed in TRGS (DE) : 900, 901
- Substance : *substances/mélange < 1%* CAS No. : -
 Substance : *PVC foli (CAS 9002-86-2)* CAS No. : -

8.2 Contrôle de l'exposition

Veiller à une propreté impeccable des lieux de travail.

8.2.1 Protection respiratoire
 Aucune recommandation supplémentaire.

8.2.2 Protection des mains
 Oui, des gants selon EN 374 (temps de perméation >30 min - classe 2), en PVC, en latex naturel, en Neopren, ou en nitrile (par exemple de Ansell ou de KCL). Tous gants en latex résistants aux produits chimiques (avec code EN 374-3 classe 1) peuvent être utilisés temporairement.

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 91317

QUANTOFIX Chlore

Page: 6/9

Date d'impression: 11.02.2019

Date de révision: 02.01.2019

- 8.2.3 Protection des yeux**
Oui, des lunettes de sécurité à la norme EN 166 avec écrans latéraux intégrés ou la protection enveloppante.
- 8.2.4 Protection de la peau**
Pas nécessaire.
- 8.2.5 Mesures de protection et d'hygiène**
Il est interdit de manger, boire, fumer, priser et stocker des aliments dans le local de travail. Passer préventivement de la crème sur les mains. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, les rincer immédiatement à l'eau claire et les faire tremper dans l'eau. Se laver méticuleusement les mains avec de l'eau et du savon en fin de repas et avant les repas ; ensuite appliquer une crème protectrice.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

7 g Chlore-1

État/Aspect : poudreux (solide)

Valeur pH :

Hydrosolubilité :

8-9

0-40 %

Couleur : incolore

Odeur : inodore

25 mL Chlore-2

État/Aspect : liquide

Valeur pH :

Densité :

Hydrosolubilité :

8-9

0,99 g/mL

0-100 %

Couleur : incolore

Odeur : de pyridine

100 languettes de test

État/Aspect : solide

Couleur : coloré

Odeur : inodore

9.2 Autres informations

Propriétés relatives au groupe de substances

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune autre donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune instabilité connue

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possible: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Aucune autre donnée disponible.

10.4 Conditions à éviter

10.5 Matières incompatibles

Ne nécessite pas d'indication. Éviter le contact avec les acides concentrés. Éviter le contact avec les bases ou acides forts. ---

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les composants/réactifs sont conditionnés séparément de manière sécurisée dans l'emballage original. Par ailleurs, aucune décomposition dangereuse n'est connue durant la période de conservation du produit dans son emballage original.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Les données suivantes sont valables pour les substances pures. Aucune donnée quantitative n'est disponible pour le produit.

7 g Chlore-1

Substance :

phosphates (sels tampons)

N° CAS : -

LD50_{orl rat} :

> 2000 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 91317	QUANTOFIX Chlore	Page: 7/9
Date d'impression: 11.02.2019	Date de révision: 02.01.2019	

25 mL Chlore-2

Substance : *pyridine* N° CAS : 110-86-1
 LD50_{orl rat} : 800-1600 mg/kg
 LC_{LoWihl rat} : [4h] 4900 ppm
 LC_{LoWorl gpg} : 4000 mg/kg
 LC_{LoWorl hmn} : 500 mg/kg
 LC50_{ihl rat} : 28500_{1h} mg/m³
 LD50_{drm rbt} : 1000-2000 mg/kg
 Effets aigus : Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas de contact direct avec la peau.
 TRGS 905 (DE) : [DFG] carc. 3B

Substance : *cyanure de potassium* N° CAS : 151-50-8
 Canada CEPA 1999 : DSL Yes
 LD50_{orl rat} : 5 mg/kg
 LC_{LoWorl hmn} : 2.86 mg/kg
 LD50_{drm rbt} : 14.3-33.3 mg/kg
 LD50_{ipr rat} : 4 mg/kg
 LD50_{orl mus} : 8.5 mg/kg
 LD50_{scu rat} : 7.8 mg/kg
 Effets aigus : Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas d'ingestion, d'inhalation de vapeurs, de contact direct avec la peau.
 TRGS 905 (DE) : R_F C

100 languettes de test

Substance : *cellulose* N° CAS : 9004-34-6
 Canada CEPA 1999 : DSL yes
 LD50_{orl rat} : >5000 mg/kg
 LC50_{ihl rat} : >5800_{4h} mg/m³
 LD50_{drm rbt} : >2000 mg/kg

Substance : *substances/mélange < 1%* N° CAS : -

Substance : *PVC foli (CAS 9002-86-2)* N° CAS : -

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Les données suivantes sont valables pour les substances pures.

7 g Chlore-1

Substance : *phosphates (sels tampons)* N° CAS : -
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1
 Classe de stockage (VCI) : 13

25 mL Chlore-2

Substance : *pyridine* N° CAS : 110-86-1
 PNEC(eau douce) : 300 µg/L
 PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée
 LC50_{fish/96h} : [EC50 4h] 560-1000 mg/L
 EC50_{daphnia/48h} : 320 mg/L
 IC50_{scenedesmus quadricauda/72h} : IC5/7d: 120 mg/L
 EC10_{pseudomonas putita/16h} : [EC50 72h] 320 mg/L mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 2 N° WGK: 0179
 Coefficient de dispersion (o-e) : 0.64
 Classe de stockage (VCI) : 3

Substance : *cyanure de potassium* N° CAS : 151-50-8
 LC50_{daphnia magna/48h} : 248h ; 0.53_{24h} mg/L
 LC50_{fish/96h} : 0.45 mg/L
 EC50_{daphnia/48h} : 0.041 mg/L
 IC50_{scenedesmus quadricauda/72h} : 0.03_{8d} mg/L
 EC10_{pseudomonas putita/16h} : EC10/16h: 0.001 mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 3 N° WGK: 338
 Classe de stockage (VCI) : 6.1 B

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 91317

QUANTOFIX Chlore

Page: 8/9

Date d'impression: 11.02.2019

Date de révision: 02.01.2019

100 languettes de test

Substance :	<i>cellulose</i>	N° CAS : 9004-34-6
Classe de pollution des eaux (DE) :	nwg	
Classe de stockage (VCI) :	11	
Substance :	<i>substances/mélange < 1%</i>	N° CAS : -
Classe de pollution des eaux (DE) :	1	
Classe de stockage (VCI) :	12-13	
Substance :	<i>PVC foli (CAS 9002-86-2)</i>	N° CAS : -

12.2 Persistance et dégradabilité

pas nécessaire

12.3 Potentiel de bioaccumulation

pas nécessaire

12.4 Mobilité dans le sol

pas nécessaire

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Ne pas mélanger à des déchets acides au risque de former des gaz toxiques.

Prière de respecter les directives nationales pour la collecte et l'élimination de déchets de laboratoire (code de déchets 16 05 06).

13.1 Méthodes de traitement des déchets

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - 14.4 : produit non dangereux au sens de la réglementation relative au transport de marchandises dangereuses

14.5 Dangers pour l'environnement

pas nécessaire

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas nécessaire

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

pas nécessaire

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

INRS ED 984 AIDE-MÉMOIRE TECHNIQUE, Limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, actualisée en Juillet 2012

Loi relative à la protection contre les substances dangereuses - Loi allemande sur les produits chimiques (ChemG), actualisée en Août 2013

Ordonnance allemandes pour les substances et préparations dangereuses (GefStoffV) ; version refondue du 26 novembre 2010

Règle techniques allemandes TRGS 200 relative à la classification et au marquage de substances, préparations et produits ; version d'octobre 2011

Brochure / instructions d'utilisation de MN, également sur www.mn-net.com

Recherchez les réglementations spécifiques à votre pays.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

pas nécessaire

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 91317

QUANTOFIX Chlore

Page: 9/9

Date d'impression: 11.02.2019

Date de révision: 02.01.2019

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Libellé des phrases H et P

16.1.1 Libellé des phrases H

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

16.1.2 Libellé des phrases P

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260D	Ne pas respirer les vapeurs.
P261sh	Éviter de respirer les poussières/vapeurs.
P264W	Se laver avec de l'eau soigneusement après manipulation.
P280sh	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P301+312	EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P330	Rincer la bouche.

16.2 Conseils relatifs à la formation

Formation générale à la sécurité.

16.3 Restrictions d'emploi recommandées

L'usage de ce produit est réservé aux professionnels.

Utilisé correctement, le produit ou test individuel présente un faible potentiel de dangers.

16.4 Autres informations

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG présente les informations précitées en toute bonne foi conformément au niveau de ses connaissances en date de la révision. Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu de s'assurer, au cas par cas, que sa formation et son aptitude satisfont pour la manipulation en toute responsabilité des produits. Les informations communiquées n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toute information complémentaire, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.

16.5 Sources bibliographiques

Règlement 453/2010/UE REACH - EXIGENCES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Règlement 487/2013/UE, 4ème adaptation du règlement CLP au progrès technique et scientifique
Règle technique allemande TRGS 900 sur les valeurs limites dans l'air au poste de travail de janvier 2006, version 12/2017
SUVA .CH, Limites d'exposition professionnelle 2016, valeurs CMT/MAK 11.2017
KÜHN, BIRETT notices concernant les matières dangereuses sur le lieu de travail

Raison de la révision :

03/2016 L'adaptation de la règlement 1221/2015/UE